



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle général de perception est complété et déposé à mon bureau.

Toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages et autres deniers sont tenues de les payer dans les 30 jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 25 février 2025

**Éric Chartier
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim**